

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	78 (1927)
Heft:	12
Artikel:	Voyage d'études organisé par l'Inspection fédérale des forêts dans les Préalpes benoises et vaudoises en 1927 [suite et fin]
Autor:	Lozeron, E.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784690

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voyage d'études

organisé par

l'Inspection fédérale des forêts dans les Préalpes bernoises et vaudoises en 1927.

(Suite et fin.)

La région parcourue comprend des alpages privés; ils sont délimités par des clôtures en fil de fer barbelé. Cette clôture, en usage depuis une quarantaine d'années, a remplacé la clôture en bois, d'un entretien coûteux, et très désavantageuse pour la forêt. La construction et l'entretien de ces clôtures en bois ne sont probablement pas étrangers à la répartition actuelle du boisé qui est généralement de peu d'importance, concentré dans les coulisses où l'eau s'écoule, dans les combes et les dépressions du terrain et dans les endroits à pente très rapide et éloignés des chalets. La construction et l'entretien de ces derniers absorbent également de fortes quantités de bois, et la faculté d'exploiter sans autre le bois nécessaire à ces usages entraîne fatallement des abus que seules des dispositions légales pourraient supprimer. M. Christen nous fait l'exposé de la situation forestière précaire de la région. Le paysan, très travailleur, a une prédilection marquée pour les alpages bien entretenus, dont le rapport est assuré à brève échéance, tandis que celui de la forêt est plus éloigné. Il y a naturellement des exceptions à la règle, et l'on voit des propriétaires qui laissent se boiser des coteaux à pente rapide où le bétail ne trouverait qu'un herbage de moindre qualité.

Comment arriver à améliorer les conditions forestières ? M. Christen préconise des aménagements sylvo-pastoraux dont l'application serait confiée à des forestiers alpins qui auraient pour tâche : le martelage des bois, la surveillance des exploitations et du transport, le mesurage, le griffage des nettolements, la mise en chantier des cultures, la surveillance des clôtures. Il désirerait aussi une aide plus efficace de la Confédération pour la protection du boisé. Cette dernière subventionne cependant la clôture des surfaces qui sont abandonnées à la forêt et se reboisent naturellement. Les bouquets disséminés sur les pâturages sont fréquemment composés de bois de même âge qui ont crû sans aucun soin, et dans lesquels une intervention serait inutile, parce que trop tardive. Peut-être arriverait-on à persuader les intéressés que le nettoyement des groupes de recrue serait préférable au fait de laisser la nature à elle-même ?

Les journées vaudoises sont inaugurées, dès le mercredi soir à Gessenay, par une conférence avec projections lumineuses de M. Niggli, inspecteur à Château-d'Oex, qui, dans un exposé rapide et concis, nous oriente sur les conditions forestières du canton de Vaud, et particulièrement de son arrondissement. Nous voyons défiler sur l'écran des vues très réussies de forêts du Pays-d'Enhaut et de beaux arbres de la région.

Le jeudi, 7 juillet, M. Niggli nous fait visiter la forêt cantonale

de la *Côte de Rougemont*, à peu de distance de la frontière bernoise. Augmentée en surface par suite d'achat de forêts privées, la forêt de la Côte est loin d'être homogène, et l'on y voit des peuplements jardinés côtoyer des plantations d'épicéa pur, et des peuplements à caractère uniforme. Le but de l'aménagement est ici de transformer ces derniers peuplements en futaie jardinée, ce qui est possible, vu l'âge et la vitalité des tiges, en intervenant sans retard et d'une façon incisive. Les cimes des bois les meilleurs sont encore aptes à être dégagées et mises en valeur. Une division soumise à une opération de ce genre est parcourue, puis le parallèle peut être fait entre l'aspect de la forêt avant et après la coupe en comparant des peuplements voisins. Le « Journal », n° 7, pages 169 à 172 et n° 8, pages 188 à 193, nous donne les renseignements détaillés sur les forêts visitées, dans lesquelles la méthode du contrôle est appliquée, grâce à quoi nous pouvons être renseignés sur la composition des peuplements, sur l'importance des exploitations et de l'accroissement. Les expériences tendent à nous renseigner sur l'importance à donner aux différentes classes de grosseur, pour avoir le meilleur rendement possible de la forêt, tout en assurant une régénération suffisante. Une démonstration de martelage avec application de la méthode du contrôle est faite, ce qui permet aux non initiés de se rendre compte de la facilité de tenir les registres du contrôle. La méthode avait été discutée déjà au cours des journées bernoises, et l'avis avait été émis que la tenue des registres devait être compliquée et exiger beaucoup de temps.

La forêt des Arses, commune de Rougemont, a un caractère jardinatoire bien marqué. Nous voyons dans les divisions 25 et 26 un matériel élevé (421 m^3 à l'ha) pour un accroissement faible (1,5 %). Ces parcelles, envisagées dès longtemps comme réserves, ont été ménagées lors des exploitations, et les vieux bois s'y sont accumulés. Le rajeunissement se fait facilement, et il est fort probable qu'une réalisation de matériel aura comme suite une amélioration de l'accroissement. Les coupes que nous traversons sont faites soigneusement, bien que le terrain soit très inégal et rocheux.

La pluie nous oblige de modifier et d'écourter le programme, et nous descendons sur Rougemont, d'où le train nous conduit aux Avants.

Le soir, M. Hess, inspecteur fédéral, nous communique le résultat d'analyses du sol effectuées par les soins de l'Inspection fédérale dans les forêts visitées ce jour, ou que nous verrons le lendemain. Ces analyses systématiques faites sur des échantillons prélevés à 10, 30 et 60 cm de profondeur, et dans plusieurs stations, sont compilées dans une table très instructive qui renseigne sur le degré d'acidité et de la teneur en alcali des sols, en regard de renseignements sur leur couverture végétale. L'analyse est particulièrement intéressante en ce qui concerne la forêt de Chessy, à la commune de Châtelard, que nous visitons le vendredi 8 juillet, sous la direction de M. Niggli. Futaie plus ou moins dense de bois moyens et gros, avec recrue presque nulle. Le

sol est recouvert d'un épais tapis de myrtilles et de fougères, dont les racines enchevêtrées enserrent un humus acide. Le sol est décalcifié, ce qui est reconnaissable à sa teinte grisâtre. Un semis d'épicéa se voit sur les talus du chemin, puis commence à se montrer aux places aménagées à cet effet, c'est-à-dire sur des surfaces de quelques mètres carrés qui ont été dépouillées de leur tapis de fougères et de myrtilles. En mettant le sol à nu, on l'expose à l'action de l'air et de la lumière; il subit une transformation et après trois ou quatre années, le semis commence à s'installer. Des essais de destruction par le feu, et en petit, de cette couverture donneraient probablement de bons résultats. Le sorbier est planté dans les surfaces découvertes, afin d'améliorer le sol; il en existe des exemplaires naturels qui fructifient, mais dont la reproduction est lente. Les résultats des analyses du sol seront reproduits dans le « Journal », ce qui nous dispense de nous étendre sur ce sujet. Grâce à un réseau de chemins très bien compris, nous montons très agréablement et arrivons dans le pâturage boisé de la commune du Châtelard, soumis à un aménagement sylvo-pastoral. Le boisé est rassemblé en groupes importants, avec très peu d'arbres épars. Dans le peuplement serré, la même couverture du sol se retrouve, que nous venons de voir dans la forêt. La surface alpable est fortement réduite par des herbes délaissées par le bétail, et les engrains chimiques pourraient être utilement employés; ils auraient une influence heureuse sur l'herbage, et la quantité en serait augmentée. Cette amélioration devrait précéder un défrichement préconisé par l'aménagement sylvo-pastoral, car il semble indispensable de chercher tout d'abord à améliorer ce que l'on a avant de dénuder pour agrandir l'alpage.

La descente s'effectue sur les Avants, d'où nous nous dirigeons à Caux, en traversant les forêts communales des Planches. Nous voyons des taillis en transformation, avec forte proportion de gros bois, due surtout à un enrésinement prononcé.

Le soir, nous arrivons aux *Rochers de Naye*, juste à temps pour visiter rapidement le jardin alpestre, et jouir de la vue très étendue que l'on a de ce sommet incomparable. Heureusement, car le lendemain, samedi 9 juillet, c'est dans la pluie et le brouillard que nous partons. Une accalmie survient cependant, et nous visitons les forêts de la commune de *Veytaux*, puis celle de Chillon à l'Etat de Vaud. Ce sont des taillis en conversion. Ce mode de traitement justifié dans certaines régions où le bois de feu a une grande valeur, est de plus en plus délaissé au profit de la futaie, et les taillis furetés sont en transformation presque partout. L'on peut entrevoir le moment où ils auront complètement disparu. Cette transformation s'effectue facilement, sinon rapidement, en laissant tous les sujets de franc pied, et en desserrant, au profit des meilleurs, les rejets de souches. Comme ces taillis furetés renferment généralement de nombreuses essences, un mélange très intéressant peut être obtenu, et laisser entrevoir un écoulement facile

des produits. Un article très détaillé sur les taillis furetés, dû à la plume de M. Hess, inspecteur fédéral, a paru dans le « Journal » n° 7, de 1927, pages 158 à 164; les lecteurs pourront trouver là tous renseignements utiles.

Nous voyons des taillis furetés dans lesquels les coupes ont été faites récemment, et pouvons nous rendre compte des résultats réjouissants qui ont été obtenus. La commune de Veytaux peut voir à Chillon le prototype de sa forêt future, ce qui est certainement un encouragement à persévéérer dans la voie de la transformation. La forêt de Chillon, tout en étant un parc très fréquenté, est traitée par des coupes d'amélioration et la sélection obtenue est remarquable.

Le voyage d'études touche à sa fin; les participants sont encore l'objet d'une délicate attention de la part des autorités vaudoises qui nous font visiter le château historique de Chillon, où des travaux de restauration très importants sont entrepris depuis de nombreuses années; ils tendent à rendre à ce monument son ancienne splendeur, et ce que nous en voyons est tout à l'honneur de l'architecte M. Schmidt, directeur des travaux, qui fut notre très obligeant cicérone.

Nous présentons ici notre témoignage de gratitude à l'Inspection fédérale des forêts, aux autorités cantonales et communales qui ont organisé, facilité et agrémenté ce voyage d'études. Nous avons été infiniment touchés de l'accueil très cordial qui nous attendait partout et de la spontanéité des cantons et des communes à nous offrir le verre de l'amitié, accompagné de copieuses collations. Ces voyages sont certainement un stimulant dont la sylviculture doit bénéficier. Ils ont aussi l'avantage de resserrer les liens d'amitié entre les autorités et le personnel technique, liens qui facilitent et agrémentent la tâche de tous.

Ed. Lozeron.

L'aune comme moyen de protection contre l'érosion dans les torrents.

Le 2 août de cette année, la région du haut lac Léman a été le théâtre d'une trombe extraordinairement violente, de la durée d'une demi-heure environ. Les cours d'eau de la région enflèrent démesurément. Ce fut le cas tout particulièrement pour la Baie de Montreux et la Veraye, cette dernière débouchant dans le Léman, non loin du château de Chillon. Ces deux rivières torrentielles débordèrent et, peu après la chute de pluie, causèrent des ravages affreux le long de la partie inférieure de leur lit, à Montreux et à Veytaux.

Le lendemain de ces événements, j'eus la curiosité de visiter le bassin d'alimentation de la Baie de Montreux, où les dégâts